

H10 Bregot – Prise Imer



Éléments déterminants

- Mise en conformité de la route entre les lieux-dits « Bregot » et « Prise Imer ». Ce tronçon présente des déficits en termes de sécurité, d'exploitation et ne répond plus aux exigences des normes actuelles.
- Sécurisation du tronçon, rendu particulièrement dangereux par ses pentes longitudinales irrégulières et localement élevées, ses nombreux virages comportant des rayons de courbure insuffisants et engendrant un grand nombre d'accidents. En outre, de fréquentes et importantes perturbations de trafic ont lieu en hiver, particulièrement pour le trafic lourd.
- Sécurisation du croisement de véhicules, surtout en ce qui concerne les véhicules lourds le long de ce tronçon. La largeur actuelle de la chaussée n'atteint pas le gabarit exigé pour le type de trafic de cet axe d'approvisionnement, emprunté par près de 4'000 véhicules par jour.
- Sécurisation de l'exploitation du tronçon, en particulier lors des opérations d'entretien hivernal.
- Pas d'ouvrage à prévoir à « Bregot » visant à supprimer le passage à niveau actuel au point de croisement entre la ligne ferroviaire 223 reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds et le tronçon H10. La mise en service à l'horizon 2035 de la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds supprimera ce point de croisement.

Projet

Le réaménagement de la route, sur une longueur d'environ 1,6 km, comprendra :

- la correction de la géométrie routière en plan et en élévation en vue d'obtenir un tronçon plus homogène et sûr avec des pentes longitudinales plus constantes et moins prononcées,
- la mise au gabarit de la largeur de la chaussée.

Mobilité douce

Bien que le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ne prévoie pas d'aménagements particuliers pour la mobilité douce sur ce tronçon, qui ne compte pas d'itinéraire cyclable ou pédestre régional ou national, une évaluation est actuellement en cours. Celle-ci doit déterminer l'opportunité de la mise en place d'aménagements cyclables le long du tronçon, compte-tenu de la demande à long terme, de la topographie et de l'environnement dans lesquels s'inscrit ce tronçon routier.

Planification des travaux

La première étape de ces travaux est prévue dès 2024, pour une fin planifiée en 2026, soit une durée totale de travaux de trois ans.

Coût du projet

Le montant total des travaux est devisé à CHF 5,4 millions. Ces travaux d'aménagement de la route cantonale H10, répertoriée en tant que route principale suisse, bénéficient des contributions forfaitaires annuelles versées à ce titre par la Confédération à hauteur de 60% du montant des travaux, soit CHF 3,2 millions.

Le montant net des travaux à charge de l'État est donc devisé à CHF 2,2 millions.

Crédit [12^{ème} étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales](#)

Voir site internet SPCH – [Projets routiers](#)